



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20241223-2024_43-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 23 décembre 2024

Délibération : N° 2024-43

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 23 Décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 16 décembre 2024

Présent(s) :

Pradal Gérard, Lamouroux Nicolas, Daudé, Thierry, Baduel Sébastien, Ther Benoit, Noël Géraud, Oustry Michel, Malgouzou Nathalie, Tourlan Anne, Amaral Emmanuelle, Puybouffat Delphine, Chassagne Chrystel,

Absent(s) :

Excusés : Auratus Eric, Bruel Marcel,

Secrétaire de séance : Tourlan Anne

Soutien financier classe culturelle du collège la Ponétie

DELIBERATION

Le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de demande de soutien financier du collège de la Ponétie pour la classe culturelle du collège. Dans le cadre de leur projet, ils ont besoin d'un soutien financier afin de limiter l'impact au maximum de la participation des familles. Cette participation concerne 2 Elèves qui sont domiciliés sur la commune.

Un montant subventionnable est accordée chaque année par l'assemblée délibérante au collège de la Ponétie et qui est distribué au besoin.

DECISION

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents DECIDE : - d'accorder 50 € par enfants de la commune concernés soit 100 € au collège de la ponétie pour la classe culturelle pour l'année scolaire 2024-2025.

Les fonds seront imputé à l'article 65478.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

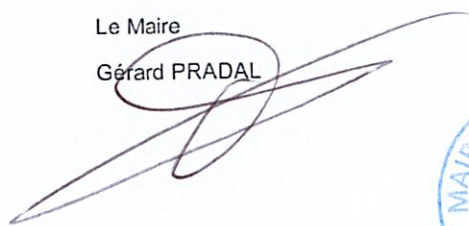
Émis et rendu exécutoire
le 23 décembre 2024
Reçu en Préfecture
le 24 décembre 2024
Publié ou notifié
le 24 décembre 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 23 décembre 2024

Le Maire

Gérard PRADAL



Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20241223-2024_43-DE

La Secrétaire de
séance

Anne TOURLAN

